

N°4
JAN
2025

MONÉTÉRON

magazine





MOT DU MAIRE

2025 débute à peine, et l'on se rapproche tout doucement de la fin de ce mandat municipal. Les prochaines élections municipales devraient avoir lieu en mars 2026, la date n'est pas encore fixée à ce jour.

Au nom du Conseil Municipal, et de l'ensemble des agents de la Mairie, je vous adresse tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Personnellement, je suis toujours totalement concentré dans l'action de ce mandat, où il reste maintes choses à réaliser et à terminer. Pour rappel, nous avons connu un début de mandat compliqué avec la COVID, ce qui a réduit considérablement le temps d'action de notre mandat. Malgré le décalage dû à la pandémie, nous vous avons présenté un état des réalisations au bout de trois ans, et vous avez été nombreux à nous remercier de l'action portée par ce mandat pour améliorer votre quotidien.

Il nous reste encore toute l'année 2025 pour continuer nos actions et nos projets, et vous pouvez compter sur l'ensemble de l'équipe municipale à poursuivre la dynamique que nous mettons en place depuis notre élection. Je vous rappelle que l'ensemble des projets qui ont été réalisés à ce jour, l'ont été sans aucune augmentation de quelque impôt que ce soit ou taxe au niveau communal depuis 2020. Et malgré l'incertitude avant le vote de notre budget, du fait des décisions gouvernementales à venir pour réduire le déficit national actuel, nous maintiendrons notre volonté de ne pas augmenter les impôts.

Le chantier de création de la nouvelle salle polyvalente va commencer en ce mois de janvier, les travaux de rénovation des appartements en face de l'église aussi, et ils seront remis à la location aussitôt les travaux terminés, la troisième phase de rénovation du parc d'éclairage public viendra également clôturer une action majeure du mandat. La révision du PLU va prendre forme par l'élaboration du calendrier des premières réunions publiques. Sera également engagée la première tranche des travaux concernant la mise en place de la vidéoprotection du village ainsi que la suite des études environnementales relatives à la rue du Serpaton. D'autres projets sont en cours d'élaboration, et ils vous seront communiqués ultérieurement.

Certes, il reste une année avant la fin de ce mandat, mais nous comptons bien continuer à œuvrer pour l'amélioration de votre quotidien. Bonne et belle année 2025 à tous.



LA CÉRÉMONIE DES VŒUX SE DÉROULERA
VENDREDI 17 JANVIER À 19H00 EN MAIRIE
(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL)

PLAN LOCAL D'URBANISME : UNE NOUVELLE AVENTURE COMMENCE

En 2020, lors de l'arrivée de notre équipe, un projet de PLU était en cours, il a fait l'objet d'une enquête publique fin 2020. Cette enquête était favorable mais avec des réserves importantes des Personnes Publiques Associées, qui laissaient présager un avis défavorable de la Préfecture. Devant ces difficultés et plusieurs sujets demeurés sans réponse de la part du bureau qui s'était chargé de l'élaborer, nous avons eu un manque de conseil flagrant. De notre point de vue, la confiance était rompue. De surcroît, nous nous sommes attelés, en parallèle, à une remise aux normes drastiques de la STEP (Station d'épuration) dès notre arrivée (sujet sensible lié à l'urbanisme), puisque les services de l'État avaient déclaré cette station non conforme depuis 2006, et un rapport de manquement administratif avait été établi à l'encontre de la commune en 2019 !

Nous avons, après de nombreuses interrogations, décidé de clore ce projet de PLU et d'en faire un autre. En effet, nous nous sommes rendus compte que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) était obsolète. A cela s'ajoutent des lois nouvelles (Zéro Artificialisation Nette par exemple), la révision bientôt en cours du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble. Dans l'immédiat c'est donc un retour au PLU de 2012, et un nouveau bureau d'étude a été sélectionné en novembre 2024 pour un démarrage des études le 1er janvier 2025. Le travail effectué sur l'ancien projet PLU ne sera pas totalement perdu car nous comptons nous appuyer dessus.

Tout cela ne peut pas se faire sans vous, les monétérons, qui avaient des besoins, des avis... Des réunions publiques seront organisées rapidement où nous vous attendons nombreux.

En attendant, si vous avez des projets, je vous rappelle qu'il y a des permanences urbanisme une fois par mois le premier samedi, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.



LA COMMUNE VEND-ELLE TOUS SES BIENS IMMOBILIERS COMME ON VOUDRAIT PARFOIS LE FAIRE CROIRE ?

ON VOUS RÉPOND :

La commune de Monestier possède dans son patrimoine environ 45 espaces immobiliers (25 bâtiments ou locaux publics, parmi lesquels on compte 14 logements et 6 locaux commerciaux ou associatifs) :

- 9 bâtiments sont affectés aux services publics de votre quotidien : mairie, centre technique, gendarmerie, école élémentaire, salles sportives ou festives, piscine etc.

- 3 sont affectés à des activités entrepreneuriales ou commerciales : Proxi, Toits du Trièves et Camping

- tous les autres sont soit inoccupés, soit mis à disposition d'associations depuis parfois de nombreuses années sans convention ni loyer, ou encore loués à des prix dérisoires, et c'est sur cette typologie de locaux uniquement que la municipalité a souhaité travailler.

Suite aux différents échanges, la Grange Senes, sous le terrain de tir à l'arc, mise à disposition gratuitement d'une association pour du stockage malgré la dangerosité des lieux, et ne présentant aucun intérêt communal si ce n'est des obligations et contraintes, a été vendue 146.000 €uros en 2024.

Les anciens abattoirs, également loués pour une somme symbolique, ont vocation à être mis en vente eux aussi en 2025. Car s'ils ne présentent aucun intérêt pour la commune compte tenu de leur localisation et des coûts exorbitants de remises aux normes, cet espace peut tout à fait être rénové et réhabilité par un propriétaire privé.

Les anciens locaux administratifs de l'ancienne gendarmerie (40 m²), qui nécessitent d'importants travaux de mises aux normes et ne présentent eux non plus aucun intérêt sur la commune, seront mis en vente en 2025. Les logements dans ce bâtiment ont en revanche quant à eux vocation à être rénovés et mis aux normes pour du logement communal dont les loyers seront très modérés. Le terrain inutilisé à l'arrière ancienne gendarmerie sera alloué pour permettre la construction de deux petites maisons individuelles.

L'ancien gymnase, qui avait atteint une dangerosité importante (sols en carrelages en partie cassés, poutres apparentes, pas de système de sécurité incendie etc) ne pouvait raisonnablement plus être mis à disposition des diverses activités associatives ou privées et encore moins aux écoles. L'ancien gymnase, subit donc actuellement d'importantes transformations pour la réalisation d'un dojo qui permettra de nombreuses activités au sol, scolaires et associatives, et à l'étage d'une salle polyvalente qui fait cruellement défaut sur la commune.

L'ancienne école maternelle qui ne répondait plus aux normes, pour un bâtiment d'aujourd'hui : aucune isolation, configuration inadaptée, travaux de rénovations intérieurs et extérieurs volumineux et coûteux, a fait l'objet de réflexions, d'études et d'échanges en commissions logement et en conseil municipal. Ces échanges ont été suivis d'une première réunion publique de concertation pour présenter les esquisses de ce nouveau projet de construction de 16 à 17 logements, et associer les avis exprimés. Lors de ces échanges, qui furent riches, plus de 40 Monétérons se sont déplacés pour l'occasion, et ils ont pu manifester leur intérêt.

Enfin s'agissant des bâtiments qui constituent le vrai patrimoine de la Commune (mairie, logements communaux), ces lieux doivent être gardés dans le patrimoine communal. Mais pour conserver son patrimoine il faut être en mesure de son entretien et ses mises aux normes constantes, mais aussi faire en sorte que les locaux puissent être utilisés en sécurité, et que les logements puissent être loués dans des conditions décentes de sécurité, de chauffage, d'isolation et de salubrité. Aujourd'hui la plupart coûtent à la collectivité davantage en charges qu'ils ne rapportent en loyers, et nous devons rappeler que tout propriétaire a l'obligation de délivrer un logement décent et ne portant pas atteinte à la sécurité ou à la santé du locataire ; il doit notamment à ce titre remettre au locataire un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) valide, et aujourd'hui plusieurs logements ne peuvent tout simplement plus être loués, sans travaux préalables.

La commune a manqué cruellement d'investissement pour l'entretien de son patrimoine depuis de nombreuses années. C'est pourquoi depuis 3 ans les investissements dans ce domaine sont conséquents et obligent la commune à gérer un budget contraint, car il est indispensable de faire des choix stratégiques et financiers pour la commune et l'avenir des habitants et de leurs enfants.

Un important travail a donc été initié avec la commission logements pour planifier et pluri-annualiser la rénovation et la mise aux normes de ces bâtiments, en recherchant le maximum de subventions pour nous aider dans ces travaux. La réfection complète de l'aile droite de l'ancienne perception a ainsi été réalisée en 2022, de façon à permettre sa location aux équipes de la SNCF. La réfection et l'isolation de la toiture de l'ancienne mairie a ensuite été réalisée en 2024 pour stopper les fuites dans le bâtiment, puis les travaux de rénovation de 3 logements de ce même bâtiment seront effectués fin 2025 pour permettre leur mise en location dans de bonnes conditions. Les quelques cessions qui ont été ou seront réalisées permettront donc aussi de financer une partie de la rénovation de ce patrimoine.

Nous souhaitons préciser que l'ensemble de ces projets, ainsi que ceux portés depuis le début du mandat (mise aux normes de la station d'épuration qui était déclarée non conforme depuis 2006, préparation de l'extension du cimetière qui avait été subventionnée mais jamais réalisée, travaux de remplacement des 300 points d'éclairage public de la Commune, création d'un city stade et d'un parking, remplacement des vestiaires modulaires du foot et du rugby qui n'étaient plus utilisables depuis de nombreuses années, réfection du terrain de foot, rénovation de l'ancienne salle polyvalente pour la création d'un dojo, et d'une salle polyvalente, aménagements de voirie etc...) ont été réalisés sans aucune augmentation des impôts.

En conclusion, la commune a effectivement vendu ou s'apprête à vendre 4 bâtiments (8,9 % du parc) ne représentant plus d'intérêt stratégique ni patrimonial, mais causant des charges importantes et inutiles, pour permettre la rénovation de l'ensemble du parc qui lui, représente des intérêts et des obligations.

La commune ne vend donc pas tous ses biens immobiliers comme on voudrait parfois le faire croire, mais assume de réorganiser et d'optimiser son capital dans l'intérêt unique des Monétérons.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

LA COMMUNE PROJETTE POUR L'ANNÉE 2025 SA RÉALISATION

Celui-ci n'a pas été mis à jour depuis 2005.

D'importantes modifications doivent être réalisées et notamment l'ensemble des fiches d'organisation en cas de crise inattendue.

Le PCS est l'outil opérationnel pour gérer un événement de sécurité civile

Il s'agit, avant l'événement, de **se préparer, s'organiser, se former et s'entraîner pour être prêt si nécessaire.**

Le PCS définit les bases d'un dispositif dont l'ambition n'est pas de tout prévoir mais d'**identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions pour faire face à toutes situations.**

Le dispositif doit être modulable et adaptable pour permettre de dimensionner la réponse à l'événement.

C'est un travail à finalité opérationnelle.

Ce n'est que grâce à l'acquisition des réflexes adaptés et à la diminution des vulnérabilités identifiées que l'on pourra réduire le nombre de victimes et de sinistrés en cas d'événements.

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

- catastrophe majeure,
- accident "courant" (*transport, incendie...*),
- dysfonctionnement des réseaux (*transport, énergie, eau...*),
- phénomènes climatiques,
- problèmes sanitaires (*canicule, méningite, légionelloses...*).

Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées **en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.**

Pour réaliser ce document un agent communal sera missionné pour répertorier les ressources utiles pour être opérationnel en cas d'événements majeurs, de faire la liste des personnes en situation de fragilité, de préparer les plans de quartier et de proposer un référent par les dits quartiers, d'élaborer les tableaux d'organisation interne sous la responsabilité de la DGS et du Maire.

C'est pourquoi au cours de l'année 2025 vous serez probablement sollicités par cet agent qui récoltera les informations nécessaires pour l'élaboration de cet outil indispensable et obligatoire, attendu par la préfecture.





TOUS LES MERCREDIS
MARCHÉ DES ARTISANS, PRODUCTEURS LOCAUX
DE 15H30 À 18H30
PLACE DU CHAMP DE FOIRE

*Vacances d'hiver
j'usqu'au
PRINTEMPS*

ACTUALITÉS COMMERCE/SERVICE

CABINET DU DR MACH

Chirurgien-dentiste
04 76 34 63 20
111 GRANDE RUE

La commune a le plaisir de recevoir ce nouveau service de santé qui vient enrichir l'offre médicale locale et faciliter l'accès aux soins pour nos habitants.

EVASION GOURMANDE

04 76 34 41 62
4 PLACE DE L'ÉGLISE

Du pain frais, des viennoiseries, des tartes, des tartelettes, des gâteaux, des entremets...

LA TABLE DE LALA

04 76 34 86 28
58 GRAND RUE

Le restaurant vous propose une cuisine traditionnelle et pour les plus matinaux il vous accueille pour le café.

PÂTISSERIE L'ÉCRÉMÉE

04 76 34 43 63
126 GRAND RUE

Un large choix de pâtisserie fine, des viennoiseries maison, une gamme de produit salé... La boutique vous propose un espace salon de thé.

PAIN SAUVAGE

06 75 17 54 61
Les ateliers du chemin
2 CHEMIN DES CHAMBONS

Gamme de pain au levain cuit au feu de bois (farine BIO du Trièves).

LA GRAPPE DU TRIÈVES

04 76 34 20 70
86 GRAND RUE

Large gamme de vins, spiritueux et de produits d'épicerie fine. Un espace de dégustation, bar à vins.

VET'SUD ISÈRE

04 76 34 46 96
ZONE ARTISANALE DES CARLAIRES

Le cabinet Vet'Sud Isère a agrandi son équipe afin de vous proposer un service pour le bien-être et la santé de vos chiens et chats.



TOUS LES DIMANCHES
MARCHÉ HEBDOMADAIRE
DE 8H À 13H
DANS LA GRAND RUE





UNE SAISON HISTORIQUE POUR LA PISCINE



Malgré une météo pas forcément clémente de mai jusqu'en septembre, la piscine de Monestier de Clermont a fait le plein, ouverte tous les jours, permettant même une ouverture à 16h00 pendant les semaines scolaires. Ce sont près de 10 000 entrées qui ont pu être réalisées et un chiffre d'affaires en augmentation de plus de 50 %.

Les jeunes et moins jeunes se sont réappropriés les lieux, même l'Âge d'Or ont pu venir découvrir notre établissement, comme les enfants du centre aéré du Granjou durant tout l'été. Mais également des habitants des autres communes alentour, voire du bassin grenoblois, des colonies de vacances présentes sur le secteur, tous tombés amoureux de la piscine de notre village et de notre cadre de vie.

Les écoles n'étaient pas en reste également, avec les maternelles et primaires de Monestier, une mise à disposition d'un maître-nageur pour accompagner les instituteurs et institutrices lors des séances ainsi que le collègue de Monestier de Clermont, pour les cours EPS natation, et les deux écoles CM2 de Vif sous convention avec Monestier de Clermont, permettant la réalisation du cycle piscine pour leurs élèves.

Cette année, les plus petits ont pu bénéficier de la mise en place d'un toboggan, au niveau du petit bassin, et les plus grands d'un plongeoir sur le grand bassin, ainsi que le prêt de plusieurs matériels, qui a permis de s'amuser tout au long de la journée, sans oublier deux nouvelles lignes d'eau, pour nos nageurs, disposées en permanence dans le bassin.



@VILLEDEMONESTIERDECLERMONT



RESTEZ À JOUR AVEC
NOTRE PAGE FACEBOOK

HORAIRE DE LA MAIRIE

LUNDI.....	9h - 12h
MARDI.....	9h - 12h
MERCREDI.....	9h - 12h
JEUDI.....	9h - 12h
VENDREDI.....	9h - 12h

SAMEDI.....9h - 12h
Uniquement pour les CNI et passeport
- sur rendez-vous -



Côté surveillance, deux nouveaux maîtres-nageurs ont été recrutés pour la saison 2024 pour compléter l'équipe, permettant une meilleure surveillance jumelée durant la période de forte fréquentation, ainsi que la mise en place d'activités tout au long de l'année comme les cours de natation pour les petits, l'aqua gym, et des cours de perfectionnement en natation.

Mais également deux nocturnes cette année et avec la complicité du comité des fêtes, une fête de la piscine ayant eu un grand succès, concours et jeux étaient au programme.

Côté accueil, quatre personnes ont pu vous accueillir avec le sourire durant la période, au niveau de la caisse et du snacking. La mise en place d'une zone transat, avec de grands parasols, a permis d'avoir une vraie zone de relaxation.

Côté travaux, mise en place du poste de secours au niveau des deux bassins, identification et nouveaux matériels de secours. Mise en place d'une alarme anti-intrusion dans les locaux, et côté machinerie le changement d'un filtre à la suite de l'éclatement de ce dernier.

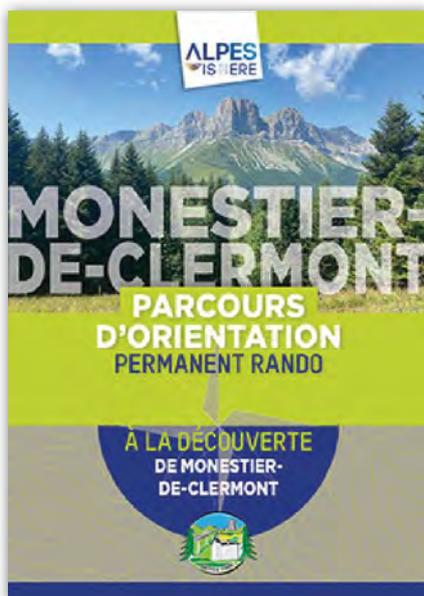
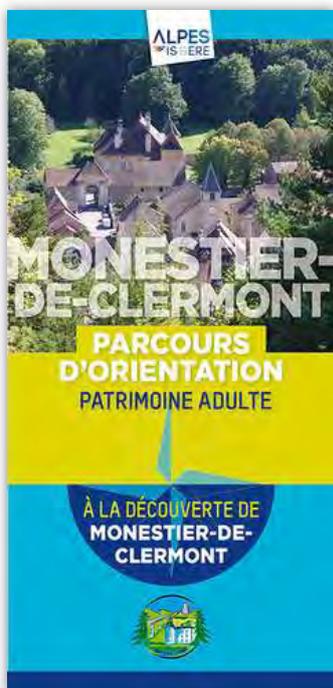
Et encore plein de projets et de belles choses pour 2025... en vous attendant avec impatience cet été.



PARCOURS PERMANENT D'ORIENTATION

3 PARCOURS SONT DISPONIBLES

LES CARTES SONT DISPONIBLES EN MAIRIE OU SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE



COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Orienter la carte et repérer le Départ.
2. Choisir un itinéraire pour aller du départ à la balise1.
3. Utiliser la pince pour poinçonner.
4. Répondre à la question du dépliant.
5. Continuer vers les balises suivantes en respectant l'ordre.

RECOMMANDATIONS

- Il est de la responsabilité de tout pratiquant d'estimer ses capacités à pouvoir pratiquer la course d'orientation sur cet espace.
 - Soyez discrets, des balises sont placées à proximité des habitations.
 - Respectez les aires de stationnement, les propriétés privées et la réglementation.
 - Ramassez vos déchets, ne laissez rien sur le site.
 - Pour le bien-être de chacun, respectez les autres usagers du site.
- Soyez vigilants à la circulation dans le village. Surveillez vos enfants. Utilisez les passages piétons.

REPAS DES SÉNIORS LE 7 DÉCEMBRE 2025

C'est dans une ambiance décontractée et conviviale que le Maire secondé par ses adjoints et conseillers a accueilli les séniors du village. Depuis le début du mandat, plusieurs possibilités s'offrent aux personnes de plus de 65 ans, un repas festif ou un colis gourmand. De plus en plus de séniors optent pour le repas alliant rencontre avec leurs pairs, les élus et une animation choisie par le CCAS.

Un repas très apprécié a été concocté par « Le prestige dauphinois », et honoré par les convives : apéritif avec quelques gourmandises, saumon en entrée, magret de canard et une tarte tatin en dessert. En guise d'animation, certains élus qui se sont trouvés l'âme de DJ Amateurs mélomanes, ont égayé ce moment en choisissant des morceaux de musique gais, chantants et dansants.

Un très bon moment pour tous, on espère vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine dans la nouvelle salle polyvalente !



RAPPEL DES RÈGLES DE DÉNEIGEMENT POUR UN HIVER EN TOUTE SÉCURITÉ

Avec l'arrivée de l'hiver, le déneigement devient une priorité essentielle pour garantir la sécurité et le confort de tous dans notre commune. Voici un rappel des principales règles et dispositifs à respecter.

PLAN DE DÉNEIGEMENT COMMUNAL

Depuis l'hiver 2023-2024, un plan de déneigement est en place pour optimiser les interventions des services techniques et du prestataire chargé de renforcer les effectifs. Ce plan fixe les priorités et garantit la sécurité des agents. Une convention spécifique est établie pour les voiries privées, précisant le linéaire à déneiger et le tarif appliqué, correspondant au coût des travaux en régie municipale.

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS : UNE RESPONSABILITÉ DES RIVERAINS

Conformément à l'arrêté du 13 mars 1997, les riverains sont tenus de déneiger et entretenir les trottoirs au droit de leurs propriétés. Cette obligation concerne les locataires ou propriétaires, les syndicats. En cas de non-respect, votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident ou de dommage causé à autrui.

INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'ARRÊTS DE NEIGE

L'arrêté du 24 août 2000 impose l'installation de dispositifs d'arrêts de neige sur les toits bordant les voies publiques. En cas de chute de neige ou de glace entraînant des dommages, comme sur une voiture garée, votre responsabilité civile pourrait être engagée.

L'incident de décembre constitue une situation exceptionnelle : ce matin-là, des pannes techniques ont immobilisé deux de nos trois engins de déneigement, provoquant des perturbations. Nous avons immédiatement mobilisé tous les moyens disponibles pour rétablir une situation fluide dans les meilleurs délais. Pour pallier aux aléas techniques liés au matériel de déneigement, la commune s'engage activement à développer des solutions durables.

Avant de formuler une réclamation, nous vous invitons à vérifier qu'une convention a bien été signée avec la commune. Pour plus d'informations, le plan de déneigement et les priorités établies sont consultables en mairie.

**SIGNALER UNE ANOMALIE SUR
LE DOMAINE PUBLIC**

DISPONIBLE SUR
Google play

Disponible sur
App Store

informe la ville
Application Web Smart City **.com**

LE TRAIL DES PASSERELLES

Le Trail des Passerelles a connu un véritable succès cette année. Des participants de différents pays sont venus encore plus nombreux. Une organisation rodée grâce aux bénévoles, aux commerçants, aux associations. Cet évènement est une réussite. C'est l'occasion de faire connaître notre village, notre région et d'ailleurs certains sont revenus cet été. Avec l'esprit sportif, il y a la ferveur qui fait que chaque année un enthousiasme naturel est né. La fin de cette belle journée s'est prolongée avec le défilé de mode habituel accompagnée de deux chanteuses de Mille et une Voix.



PARCOURS D'ORIENTATION



Découvrez Monestier de Clermont autrement avec nos trois parcours permanents d'orientation :
une aventure pour petits et grands au cœur d'un paysage exceptionnel !

FEU D'ARTIFICE



Le feu d'artifice a illuminé le ciel de notre village en envoyant un message de gaieté, d'unité. Les enfants aux yeux pétillants, plus nombreux que l'année précédente, ont descendu la Grand Rue avec leur lampion accompagnés de leurs parents. Une vraie réussite grâce à vous, merci aux pompiers, à la gendarmerie, à Bo Animation ainsi qu'à l'artificier qui a réalisé une excellente prestation.

Rendez vous en juillet.



EXTRAIT VIDEO - C'EST QUOI UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ? - LUMNI.FR

UN PROJET POUR 2025 : CRÉER UN CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Afin que les enfants et jeunes puissent investir la vie Monétéronne, suggérer des idées, s'impliquer dans les moments citoyens, nous souhaitons mettre en place un Conseil Municipal Enfants. En premier lieu, nous allons nous rapprocher des enseignantes de l'école élémentaire, dans le but de faire de véritables élections, un grand moment citoyen pour élire des représentants de la jeunesse.

Beaucoup d'enfants et de jeunes ont de très bonnes idées mais ils n'ont pas forcément la possibilité de les exprimer auprès des adultes, cela peut aller de la création de nouvelles aires de jeux ou de sport, à des remarques sur la vie quotidienne dans le village, les animations... tout ce qui peut améliorer la vie de la jeunesse en coopérant avec les adultes impliqués dans la vie du village à plusieurs niveaux (élus bien sûr, mais aussi associations sportives, culturelles ou animant le village)

Dès aujourd'hui si vous avez des enfants motivés et intéressés vous pouvez vous manifester en envoyant un message à mairie@monestierdeclermont.fr, car nous avons aussi besoin de préparer cette nouvelle instance ensemble.

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

GDS
Agence Rhône-Alpes

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNEZ SA PRÉSENCE !**

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?

Vespa velutina

- Tête noire et visage orangé
- Thorax noir
- Abdomen noir avec une large bande orangée
- Extrémité des pattes jaunes

Vespa crabo

- Tête rousse et visage jaune
- Thorax noir et roux
- Abdomen jaune avec des dessins noirs
- Pattes rousses

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

LA PREMIÈRE BOÎTE À LIVRES

PARTAGER, ÉCHANGER DES LIVRES...

La boîte à livres est située à côté du parc Louis Samuel face à la mairie, elle permet à chacun de partager librement ses lectures et ses coups de cœur. C'est un espace d'échange et de don destiné à offrir une seconde vie aux livres, c'est tout simple et c'est gratuit !

Mode d'emploi :

- Prendre gratuitement un livre qui vous intéresse, le lire, le redéposer ou le garder.
- Déposer un livre (BD, polar, roman...)
- Elle est ouverte et disponible 24h/24, 7 jours/7.

Petits conseils :

- Les livres déposés dans la boîte doivent être en bon état,
- Ne pas mettre de livres trop vieux. (parfois comme dans les bibliothèques il faut savoir « desherber »),
- La boîte à livres est à la disposition de tous, petits et grands,
- La publicité, la propagande politique et le prosélytisme n'y ont pas leur place.



LOCATIONS SAISONNIÈRES DANS LE VILLAGE

Monestier de Clermont n'est pas exempt du phénomène de mise à disposition de locations saisonnières. Plusieurs d'entre vous ont choisi ce mode de location meublées, de chambres ou de logement. Mais une de vos principales obligations n'est pas respectée, à savoir la déclaration en Mairie.

Vous êtes donc invités à remplir rapidement et à déposer en Mairie le Cerfa 14004*04. Un accusé de réception vous sera alors remis. Si vous en êtes d'accord, une publication de votre hébergement de tourisme sera alors ajoutée sur le site de la Mairie.

Par ailleurs, si vous êtes propriétaires de logements vacants mis à la location annuelle, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. Notre village est très prisé et le Maire est sollicité par de nombreuses demandes en attente.

NOUVELLES RÈGLES EN 2025



N° 14004*04



- Loueur et déclaration obligatoire de résidence principale
- Nouveaux taux de l'abattement fiscal
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Des pouvoirs élargis pour les maires



**PRENEZ
RENDEZ-VOUS
EN LIGNE**

**Vous souhaitez faire une première demande
ou renouveler vos papiers d'identité ?**

Prenez rendez-vous en ligne sur RDV Service Public



MISE À DISPOSITION OU LOCATION DU GYMNASSE ET DE LA SALLE POLYVALENTE



Le gymnase (espace sport et salle polyvalente) avec la piste d'athlétisme sont propriété du Département de l'Isère, et n'ont jamais fait partie du patrimoine municipal. Une convention tripartite a été signée pour l'utilisation du gymnase (département, collège et commune) il y a quelques années et permettait ainsi aux associations de pouvoir bénéficier de cet espace, en dehors du temps scolaire.

En contrepartie, la commune se doit, entre autres, d'effectuer le nettoyage du site, et de payer au collège des charges (environ 50% des factures présentées). Une dérogation avait aussi été mise en place pour permettre d'autoriser une activité festive pour les soirées du Sou des écoles, du Comité des fêtes, des associations et des administrés.

A la fin de l'année scolaire 2023-2024, certains changements d'accès au gymnase ont été opérés par le département. Notamment, il a été décidé l'abandon du pass d'ouverture, et son remplacement par un badge et la mise en place d'une application à télécharger sur le téléphone pour accéder au site. Un coût de location horaire est également mis en place sur les nouvelles conventions signées depuis septembre dernier, mais à Monestier de Clermont, à ce jour, la mise à disposition est toujours gratuite pour les associations sportives.

L'accès au gymnase pour le côté festif a également été remis en cause en 2024 par les services du Département, Cela a fait l'objet de vives discussions. Depuis, la situation a évolué, et dans l'attente de la livraison de la nouvelle salle des fêtes municipale (en construction), une dérogation va nous être accordée pour permettre de nouveau la location de la salle polyvalente du Département.

Il vous est donc demandé de l'anticipation pour réserver la salle en dehors des horaires scolaires et week-ends, car la démarche administrative (demande auprès de la mairie, enregistrement de la demande, et ensuite validation obligatoire du droit d'accès par le collège) nécessite un délai plus long que le fonctionnement antérieur. Au niveau des associations, vous nous faites remonter les dysfonctionnements d'accès au gymnase, et nous vous invitons à continuer de le faire auprès de la policière municipale, mais nous vous rappelons que la Mairie n'a pas la maîtrise des équipements mis à disposition.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

DOJO	90% TERMINÉ	LIVRAISON JUIN 2025
SALLE POLYVALENTE	RÉUNION DE DÉMARRAGE LE 22 NOVEMBRE 2024	LIVRAISON JUIN 2025
VESTIAIRES SPORTIFS	LIVRÉ EN JUIN 2024	INAUGURATION LE 12 JUILLET 2024
ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS	TERMINÉ	TERRAIN DE FOOT LIVRÉ EN AOÛT 2023

INVESTISSEMENTS À VENIR



- Rénovation de trois logements
- Vidéo protection
- Troisième phase de rénovation du parc d'éclairage public
- Etudes pour l'extension de la rue du Serpaton
- Etude de rénovation des terrains de tennis (en cours)
- Etude pour la sécurisation de la traversée de la RD 1075 au niveau du cimetière (en cours)

CIMETIÈRE

Une opération pour vérifier l'entretien de tombes et l'état des concessions est en cours depuis plusieurs mois. Elle fait suite à une action menée par l'ancien policier municipal, au cours de laquelle l'état d'abandon de certaines tombes n'a pas été mené entièrement à son terme.

Aussi, dans les semaines qui vont suivre, des petits panneaux seront à nouveau positionnés devant les tombes concernées. Une communication sera également faite à l'entrée du cimetière.

Nous invitons l'ensemble des familles à se manifester en mairie pour vérifier l'état des concessions individuelles ou familiales, ou à se positionner auprès de la policière municipale sur la suite que vous désirez donner aux tombes en mauvais état d'entretien, voire dangereuses.

Souvent, les acquisitions de concession ont été faites par un parent proche, ou un aïeul décédé, et dans le cadre des successions, ce point n'est pas souvent abordé. Aussi, pour vous éviter de désagréables surprises, nous vous invitons à vérifier en mairie la validité des concessions familiales.



MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION DANS LE VILLAGE

Depuis le début du mandat, certains commerces ont été visités ou tentés de l'être. Des vols avec effraction ont été commis sur notre commune et aux alentours (piscine et chez les particuliers).

Dans la nuit du 27 au 28 octobre dernier, notre camion ampliroll a été volé dans l'enceinte du local des services techniques en découpant le grillage et en sciant les poteaux. Plusieurs véhicules d'artisans locaux ont été vidés de leur outillage. Nous avons subi de nombreuses dégradations et tags dans le village.

Et vous aussi, vous subissez les aléas de certains conducteurs qui s'amuse autour des ronds-points, sans oublier les sorties nocturnes de certains véhicules ou deux roues bruyants.

Aussi, une réflexion a été menée avec les services spécialisés de la Gendarmerie et un prestataire local. Un diagnostic a été posé, les demandes de subventions sont lancées. Une première phase d'implantation de caméras sera mise en place en ce début d'année 2025.

Pour cela, une signalisation réglementaire et obligatoire sera également installée pour informer de la présence des caméras dans le village.

MAIRIE DE MONESTIER DE CLERMONT
103, grand rue
38650 MONESTIER DE CLERMONT

E-mail : accueil@monestierdeclermont.fr
Tél. 04 76 34 06 20
Fax 04 76 34 13 39

<https://www.monestierdeclermont.fr/>
Facebook : @villedeMonestierdeclermont



Directeur de publication :
Éric FURMANCZAK

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS
Tirage: 750 exemplaires